Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0630032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance ***du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN. GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BARILLOT à M. JORE
M. D'HERVÉ à M. MORANGE

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 06

OBJET : Désignation des conseillers municipaux délégués - Jumelage en Vallons de Vilaine (CRIC)

Mme la Maire expose à l'assemblée que la commune fait partie du Comité « Jumelage en Vallons de Vilaine ».
Historiquement, le CRIC (Comité des Relations Internationales du Canton de GUICHEN) avait été créé en 1990 alors que la commune de LAILLÉ était membre de l'ACSOR.

Ce comité de jumelage agit pour inciter et favoriser les échanges sportifs, scolaires, culturels, sociaux, touristiques et économiques …, entre les habitants des villes jumelées et ceux des villes avec lesquelles ont été mises en place des jumelages et accords de partenariat : VILLAFRANCA DE LOS BARROS (Espagne), SKERRIES (Irlande), MILEVSKO (République tchèque), et SREM (Pologne).

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-0630032026-DE

Bien qu'ayant rejoint RENNES Métropole au 1er juillet 2012 et été intégrée au canton de BRUZ, la commune a continué à participer aux actions initiées avec le CRIC.
A ce titre, elle apporte une participation financière annuelle (pour mémoire 570 € en 2026).

Mme la Maire précise que cette association est assez active sur le territoire communal.

Elle fait appel aux candidatures.
Mme Julie GÉRARD se porte candidate pour être titulaire et Mme Anne GUSTAVE pour être suppléante.

A l'unanimité de voix (29 voix pour), le Conseil Municipal :
- désigne Julie GÉRARD titulaire et Anne GUSTAVE suppléante au CRIC.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



